

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HIEU

Conseil communautaire



COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 8 JUILLET 2014

Salle Jean Daujas – Maison de l'Hien

PRESENTS/EXCUSES	ORDRE DU JOUR
<i>Cf. liste annexe 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Validation du précédent compte-rendu ⇒ Décisions prises depuis le dernier Conseil I. Affaires générales <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1. Composition de la CIID ⇒ 2. Convention ménage Maison de l'Hien ⇒ 3. Motion AMF ⇒ 4. Commissions intercommunales et CLD ⇒ 5. Structuration des Vals du Dauphiné II. Voirie III. Aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1. Habitat ⇒ 2. Très Haut Débit ⇒ 3. Urbanisme IV. Finances V. Gestion et valorisation des déchets <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1. Déchèterie intercommunale de St Victor ⇒ 2. Collectes DASTRI VI. Enfance-jeunesse et vie associative <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1. Centre de loisirs : accueil les mercredis ⇒ 2. Convention CCVH-Torchefelon VII. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1. Incivilités Maison de l'Hien ⇒ 2. Résidence culturelle Vals du Dauphiné ⇒ 3. Service patrimoine culturel ⇒ 4. Football Club de la Vallée de l'Hien

Daniel Vitte, en sa qualité de président de la Communauté, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal de Belmont. Il précise que, suite à une suggestion de Jacques Garnier, l'exécutif a validé le principe d'inviter les élus d'une commune à chaque conseil communautaire afin de mieux faire le fonctionnement de la communauté.

Après la présentation des élus de Belmont, Daniel Vitte ouvre la séance et demande au Conseil communautaire ses observations quant au dernier compte-rendu.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil communautaire le valide, à l'unanimité.

Ensuite, le Président présente à l'assemblée des décisions prises, dans le cadre de sa délégation, depuis le dernier Conseil :

- ⇒ Centre de loisirs : fixation de l'effectif du personnel d'encadrement pour les vacances de l'été ;
- ⇒ Centre de loisirs : recrutement de Jean-Jacques Mathan de Biol pour assurer l'animation le mercredi 18 juin et le mercredi 2 juillet ;
- ⇒ Jobs d'été : affectation du personnel et conclusion des contrats de travail à durée déterminée pour les jeunes retenus dans le cadre de l'opération job d'été 2014 (8 communes et Centre de loisirs).

I. **AFFAIRES GENERALES** D. Vitte

1. **Composition de la CIID**

Daniel Vitte informe les élus que le renouvellement du Conseil communautaire implique de désigner des nouveaux membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Celle-ci est composée du président de l'intercommunalité et de dix commissaires titulaires et dix suppléants.

Il rappelle que les commissaires sont désignés par le Directeur des finances publiques au vu de deux listes dressées par la Communauté.

Liste n° 1 établie sur la proposition des communes membres de la Communauté.

Président de la commission : Daniel Vitte (Montrevel).

Suppléant : Jean-Pierre Lovet (St Victor de Cessieu).

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Daniel CHARBONNIER (Doissin) résidant à Grenoble	Maurice THEVENON (Montagnieu) résidant à St Didier de la Tour
Gérard MATHAN (Belmont)	Michel BARBIER (Belmont)
Jean-Claude ARCHER (Biol)	Patrick BELMONT (Biol)
Rémy RABATEL (Montagnieu)	Bernard DEMUNCK (Ste Blandine)
Martine EKOUE (Torchefelon)	Yvonne DEBIEZ (Biol)
Jean-Claude CARRE (Doissin)	Didier FUZIER-PERRIN (Montrevel)
Marie-Christine SAVELLI (Montrevel)	Cécile VINCENT (St Victor de C.)
Evelyne MARTINON (St Victor de C.)	Christophe DUVERNE (Torchefelon)
Patrick BENOITON (St Victor de C.)	Germinal FLORES (Montagnieu)
André PERRIN (Biol)	Nathalie POLSINELLI (Belmont)

Liste n° 2 établie sur la proposition des communes membres de la Communauté.

Président de la commission : Daniel Vitte (Montrevel).

Suppléant : Jean-Pierre Lovet (St Victor de Cessieu).

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Jean MILLIAT (Biol) résidant à Chatillon le Duc	Jacques BANCHET (Biol) résidant à Maubec
Nicole GIGAREL (Montrevel)	Jacques ARNAUD (Ste Blandine)
Jean-Pierre LAROCHE (St Victor de C.)	Danielle FERRAND (Montrevel)
Annick SAUZET (Torchefelon)	Elyane PARIS (Torchefelon)
Nicole CHOCHINA (St Victor de C.)	Jean-Claude BOITON (Biol)
Daniel RABATEL (Montagnieu)	Catherine GACHES (Belmont)
Michel BONTOUX (St Victor de C.)	Bruno TONEGHIN (St Victor de C.)
Thierry ABDILLA (Doissin)	François AUGIER (Montagnieu)
Martine MARMONIER (Belmont)	Philippe ROCHESANI (Biol)
Marc DEVOUASSOUD (Ste Blandine)	Claude LANGLOIS (St Victor de C.)

2. Convention pour le ménage de la Maison de l'Hien

Daniel Vitte rappelle à l'assemblée que, depuis le transfert des services de la Communauté dans le bâtiment "Maison de l'Hien", le ménage est assuré par un agent communal de St Victor de Cessieu. Cette phase transitoire a permis d'évaluer le nombre d'heures nécessaires au nettoyage des locaux.

L'exécutif, vu l'annonce de la nouvelle réforme territoriale, ne souhaite pas recruter un agent et propose, en accord avec la commune de St Victor, de prolonger cet engagement d'une année, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2015.

Dans ce cadre, la commune de St Victor va mettre à la disposition de la Communauté, un agent communal à raison de 5 heures 45 minutes par semaine (3 h 45 pour les services administratifs et 2 heures pour les locaux de la bibliothèque). La commune s'engage également à remplacer cet agent en cas d'absence maladies, congés annuels ou toute autre indisponibilité. En contrepartie, la Communauté s'engage à rembourser la rémunération et les charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition.

Le président précise que la même démarche pourra être entreprise avec la commune de Biol, lorsque la bibliothèque sera en service.

Après ces explications, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, la convention.

3. Motion AMF

Daniel Vitte informe les élus que l'AMF propose aux collectivités locales une motion de soutien à son action pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Après débat, le Conseil communautaire, par 14 voix POUR et 2 abstentions, délibère pour approuver cette motion de soutien.

4. Commissions intercommunales et CLD

Daniel Vitte informe le Conseil que toutes les communes ont procédé aux désignations des élus qui siégeront dans les différentes commissions de la Communauté.

Il rappelle que le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion souhaite que les collectivités présentent des habitants susceptibles d'intégrer le Conseil Local de Développement.

A ce jour, sont presentis : Marie-Pierre Soubeyrat (St Victor), Jacques Arnaud (Ste Blandine) et Marie-Anne Nebinger (Biol).

5. Structuration des Vals du Dauphiné

Daniel Vitte informe l'assemblée que le Conseil général de l'Isère s sera candidat pour être département pilote dans la mise en œuvre de la réforme territoriale. Dans ce cadre, une rencontre est programmée, courant juillet, entre Messieurs André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, Richard Samuel, Préfet de l'Isère, Alain Cottalorda, président du Conseil général de l'Isère et tous les présidents des intercommunalités iséroises.

Il précise également que les quatre présidents des intercommunalités des Vals du Dauphiné se rencontreront, fin juillet, afin d'échanger sur cette nouvelle réforme.

☞ Jean-Pierre Lovet souhaite que les élus ne reproduisent pas les erreurs du passé.

- ☞ Rémi Rabatel pense que, si la réforme va à son terme, redécoupage des Régions et suppression des Départements, les Communautés devront avoir une taille en adéquation avec leurs futures compétences. Il craint la création d'une Communauté qui deviendrait très vite "trop petite".

Pour clore le débat, Daniel Vitte propose que l'exécutif élargi se rencontre le mardi 2 septembre à 19 h 30, dans les locaux de la Communauté, pour échanger sur la réforme et mettre à plat les compétences de la Communauté.

Accord des élus.

II. VOIRIE *D. Vitte*

Le président rappelle qu'il a hérité du suivi de la compétence aménagements de sécurité. A ce titre, il souhaite que le conseil communautaire se prononce sur trois aspects :

- l'engagement d'une réflexion sur un éventuel abandon de la compétence aménagements de sécurité (question à mettre à l'ordre du jour de l'exécutif élargi du 2 septembre) ;
- la situation des trois dossiers en cours d'instruction : chicane de Biol, "oreille de Mickey" des Rivières à Montagnieu, traversée de Torchefelon ;
- l'examen d'éventuels dossiers avant abandon de la compétence.

S'agissant des dossiers en cours, Gérard Mathan en précise l'état d'avancement :

1. Biol : création d'une chicane sur la RD 520 pour un coût estimatif des travaux de 52 000 €. Le maître d'œuvre est Christian Chaboud de la DDT et le Conseil général a validé le projet. Pour ce dossier, l'appel d'offre peut être lancé rapidement.
2. Montagnieu : création d'un alterna sur la RD 51 au lieu dit Les Rivières pour un coût estimé à 10 000 €. Le maître d'œuvre est Christian Chaboud de la DDT. Pour ce dossier, l'appel d'offre peut être lancé rapidement.
3. Torchefelon : aménagement du carrefour du Plan et cheminement piétonnier jusqu'au cimetière pour un coût estimé à 150 000 €. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Beira. Pour ce dossier, il convient d'affiner les différentes options proposées.

Il précise que pour cette compétence la Communauté a toujours privilégié l'équité financière entre toutes les communes et que, si ces dossiers ne devaient pas aller à leur terme, cela créerait un déséquilibre.

Jean-Pierre Lovet demande que la compétence voirie, comme les autres compétences, soit étudiée pour élaborer un projet validé par l'ensemble des collectivités. Aussi, avant de lancer de nouveaux projets, la commune de St Victor souhaite que cette réflexion soit engagée très rapidement.

Jacques Garnier informe l'assemblée qu'il souhaite redéposer un dossier qui avait été écarté il y a quelques années. Gérard Mathan répond qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un aménagement de sécurité.

Christophe Duverne considère que l'on doit aller de l'avant, et poursuivre l'avancement des trois dossiers.

S'agissant du dossier de Biol, Daniel Vitte porte à la connaissance des élus la note rédigée par la secrétaire de la commission, relatant l'historique des discussions en Conseil communautaire du 21 novembre 2012 au 4 mars 2014. A sept reprises, le sujet a été abordé et a fait l'objet de validations sans aucune objection.

Après de nombreux échanges, Daniel Vitte propose de délibérer sur sa proposition : "le conseil communautaire décide de valider l'avancement des trois aménagements de sécurité, à savoir, lancement des appels d'offre pour Biol et Montagnieu, approfondissement de l'étude avec Beira pour Torchefelon".

Le Conseil communautaire, par 10 voix POUR et 6 abstentions, valide la proposition du président.

III. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** C. Duverne

1. **Habitat**

Jacques Garnier fait part aux élus que l'OPAC a confirmé le programme de dix logements et d'un local commercial de 100 m² sur la commune de Ste Blandine. Pour la réalisation de ce projet, la commune met à la disposition de l'opérateur un tènement situé vers le stade.

La présentation du projet, aux élus de Ste Blandine, est prévue en septembre.

Christophe Duverne rappelle que pour ce type de programme, la Communauté intervient financièrement, à hauteur de 11 000 € par logement.

2. **Très haut débit**

Christophe Duverne rappelle aux élus que la Communauté s'est engagée, auprès du Conseil Général de l'Isère, pour le déploiement du Très haut débit sur le territoire.

La réalisation de ce projet est prévue en trois phases :

4. à court terme (2014-2015), modernisation et extension de la couverture wifi aux zones blanches ADSL ;
5. à moyen terme (2014 à 2020), déploiement de la fibre optique donnant l'accès au Très haut débit à 83 % des foyers et 90 % des entreprises ;
6. à l'horizon 2025, raccordement de tous les ménages et entreprises.

Aujourd'hui, le Conseil général de l'Isère demande aux collectivités de signer un pré-accord pour la mise en œuvre de la première phase. Celle-ci permettra aux particuliers d'obtenir un débit de 20 méga et jusqu'à 100 méga pour les entreprises. Il est précisé que pour cette phase, il n'y a aucune incidence financière pour la Communauté.

☞ Rémi Rabatel signale que le fournisseur d'accès Alsatis propose, depuis quelques jours, un débit de 20 méga sur la commune de Montagnieu.

Après ces explications, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, ce pré-accord et prend acte qu'il n'y a pas d'incidence financière pour cette première phase.

3. **Urbanisme**

Christophe Duverne informe les élus qu'il réunira, en septembre, la commission "Aménagement du territoire" afin de présenter un recueil d'incidences du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Daniel Vitte rend compte à l'assemblée de la demande de la Communauté de communes des Vallons de la Tour pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette dernière est dans l'obligation de les instruire, au plus tard le 1^{er} juillet 2015, et souhaite savoir si la Communauté serait intéressée par une mutualisation des moyens.

Il propose d'inscrire cette demande à l'ordre du jour de l'exécutif élargi du 2 septembre.

Accord des élus.

IV. **FINANCES** G. Flores

Germinal Flores présente au Conseil un projet de délibération pour les fonds de concours des Maisons de santé de Biol et St Victor de Cessieu.

Il rappelle que la pratique des fonds de concours constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres.

En conséquence, les versements de fonds de concours peuvent se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté. Il est autorisé si trois conditions sont réunies :

1. il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
2. le montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
3. il doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Ensuite, Germinal Flores explique les deux projets.

Pour la commune de Biol : dans le cadre de la rénovation urbaine du centre village, la commune a prévu et engagé la rénovation et l'extension de la maison de santé, ainsi que l'aménagement des espaces publics dans le périmètre immédiat des travaux. Le budget prévisionnel de l'opération est de 760 997.07 € HT en dépenses et 138 000 € en recettes.

Pour la commune de St Victor : dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la commune a prévu la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire avec le support de la SEMCODA. La commune prend à sa charge les aménagements de voirie, réseaux et cheminements divers autour de cette réalisation. Le coût prévisionnel de l'opération est de 350 000 € en dépenses.

Après cet exposé Germinal Flores propose que, pour chacune des deux collectivités, la participation de la Communauté soit d'un montant plafonné à 175 000 € et n'excède pas 50 % du reste à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le versement de fonds de concours aux communes de Biol et de St Victor de Cessieu pour les travaux cités ci-dessus ;

ATTRIBUE un montant plafonné à 175 000 € à chacune des collectivités ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions relatives à ces fonds de concours.

V. **GESTION ET VALORISATION DES DECHETS** J-P. Lovet

1. **Déchèterie intercommunale de St Victor de Cessieu**

Jean-Pierre Lovet informe le Conseil que les travaux de la déchèterie intercommunale de St Victor se poursuivent, conformément au planning. Il reste à poser les garde-corps, la signalétique intérieure et extérieure ainsi que la boucle de comptage des véhicules.

Le coût total de cette reconstruction s'élève à 362 375 € HT.

La réouverture est fixée au lundi 28 juillet, aux horaires habituels.

2. Collectes DASTRI

Daniel Vitte signale que la pharmacie de Biol vient d'obtenir un agrément pour collecter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants (DASRI) produits par les patients en auto-traitement.

Il précise que, pour ces collectes, les collectivités n'interviennent pas financièrement.

VI. ENFANCE-JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE G. Flores

1. Centre de loisirs : accueil les mercredis

(cf. documents distribués)

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires applicables dès la rentrée scolaire prochaine, l'exécutif propose d'ouvrir le centre de loisirs les mercredis, de 11 heures 30 à 18 heures.

La prestation comprendra le ramassage en car depuis chaque école, le repas de midi, les animations et le goûter. Le tarif proposé pour cette ouverture est identique à celui qui est actuellement en vigueur pour une journée complète, le coût du car étant équivalent au coût d'une matinée d'animation.

Le premier trimestre permettra de tester cette nouvelle organisation.

Après discussions, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'ouverture des mercredis après-midi dans les conditions énoncées ci-dessus.

2. Convention Communauté-Torchefelon

(cf. documents distribués)

Germinal Flores rappelle aux élus que la commune de Torchefelon et la Communauté ont engagé une mutualisation des espaces du bâtiment Maison de l'enfance et de la jeunesse.

Aujourd'hui, il convient de contractualiser cet engagement afin que chaque collectivité puisse utiliser les espaces nécessaires à ces activités.

Selon les espaces, il en ressort trois tarifs d'utilisation :

- normal : 0.339 € le m² / jour (location espace + fluides) ;
- énergie seule : 0.139 € le m² / jour (fluides + électricité + chauffage) ;
- sans énergie : 0.200 € le m² / jour (location des murs sans fluides).

Le coût annuel estimé pour Torchefelon est de 15 746.72 € et pour la Communauté de 9 318.16 €. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2014.

Après cette présentation, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les principes d'utilisation et de facturation.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Incivilités Maison de l'Hien

Daniel Vitte rend compte aux élus des nombreuses dégradations sur et autour du bâtiment " Maison de l'Hien".

L'exécutif propose de recourir à un système de vidéo surveillance.

Le Conseil communautaire donne son accord de principe et demande, pour le prochain conseil, d'approfondir la législation applicable et de chiffrer les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un tel dispositif.

2. Résidence culturelle des Vals du Dauphiné

Daniel Vitte rappelle que l'inauguration de la résidence culturelle des Vals du Dauphiné s'est déroulée le 28 mai dernier à St Victor de Cessieu. L'assistance, nombreuse, a pu découvrir la Fabrique des Petites Utopies. Cette action s'est poursuivie le 19 juin, à Torchefelon, par la présentation du spectacle "la nuit les arbres dansent".

Ces premiers contacts sont encourageants et la compagnie semble répondre aux attentes des acteurs du territoire.

3. Service patrimoine culturel du Conseil Général de l'Isère

Le service patrimoine culturel propose de présenter, en début de conseil communautaire, le résultat de l'inventaire du patrimoine effectué par le Conseil général. Cependant, chaque mairie ayant reçu ces éléments l'intervention n'apparaît pas indispensable.

4. Football Club de La Vallée de l'Hien

Jean-Pierre Lovet rend compte d'une réunion qui s'est déroulée le 5 juillet entre les clubs de football communaux et le FCVH.

Les présidents présents : Michel Cuisin (président du FCVH), Richard Savoy (Montagnieu), Jean-Claude Boiton (Terres Froides) et Tristan Durand-Terrason (St Victor de Cessieu).

Actuellement, les débutants sont licenciés dans les clubs communaux, ils rejoignent le FCVH à 11 ans pour retourner dans leur club à 19 ans. Seul le club des Terres Froides, conservent ses licenciés U11.

S'agissant des effectifs du FCVH, 120 licenciés pour la saison 2012-2013, 94 licenciés en 2013-2014, vingt de plus attendus pour la rentrée prochaine.

Les présidents constatent que l'organisation actuelle ne permet plus d'avoir des équipes dans toutes les catégories. Fort de ce constat, le club de St Victor prend des contacts avec des clubs voisins, extérieurs à la Communauté, pour constituer des équipes. Le club de Montagnieu connaît des difficultés au niveau de ses effectifs seniors.

Le bureau du FCVH a présenté le projet qu'il souhaite mettre en place dès cette saison.

- Objectifs :
- à court terme : - conserver les joueurs actuels,
 - améliorer le niveau,
 - regrouper les débutants,
 - avoir un arbitre pour le FCVH,
 - que chaque club fournisse trois éducateurs.

 - à moyen terme : avoir des éducateurs diplômés,
 - accéder au niveau promotion,
 - si possible, avoir des féminines à 11 au lieu de 8.

 - à long terme : - avoir un club labellisé,
 - regrouper les clubs seniors dans le FCVH,
 - monter un club house,
 - demander des nouvelles installations (terrain synthétique, gymnase...)

A la fin de cette rencontre, les présidents se sont accordés pour regrouper, une fois par mois, les débutants lors d'entraînements communs.

*L'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance à 22 h 45*

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARDI 16 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 00
Salle Jean Daujas – Maison de l'Hien**

LISTE DES PARTICIPANTS ET EXCUSES

COMMUNE	PRENOM - NOM	PRESENT	EXCUSE
BELMONT	Gérard MATHAN	X	
	Lucien PAILLET	X	
BIOL	Jean-Claude ARCHER	X	
	Yvonne DEBIEZ	X	
	André PERRIN	X	
DOISSIN	Jean-Claude CARRE	X	
	Véronique SEYCHELLES	X	
MONTAGNIEU	Germinal FLORES	X	
	Rémy RABATEL	X	
MONTREVEL	Marie-Christine SAVELLI		X
	Daniel VITTE	X	
STE BLANDINE	Jacques GARNIER	X	
	Denis PONCET	X	
ST VICTOR DE C.	Patrick BENOITON	X	
	Jean-Pierre LOVET	X	
	Evelyne MARTINON		X
	Cécile VINCENT	X	
TORCHEFELON	Christophe DUVERNE	X	
	Martine EKOUE		X